



## Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

Conseillers en exercice :  
**58**  
Conseillers présents :  
**49**  
Suppléants ayant voix  
délibérantes :  
**0**  
Conseillers représentés :  
**8**  
Total votants :  
**57**

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2017 A 18H30

Séance présidée par Tony BERNARD.

Date de la convocation : 20 Février 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1<sup>er</sup> Mars 2017 à 18H30, Avenue Charles de Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller(e)s présent(e)s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, , Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir:

Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC  
Stéphane RODIER à Martine MUNOZ  
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET  
Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT  
Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Karine BRODIN à Nicole GIRY  
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT

#### Conseiller absent:

André IMBERDIS

#### Secrétaire de séance:

Thomas BARNERIAS

### Marché de Transport à la Demande - Avenant n°2 DELIBERATION N°20170301-29

**Vu** le marché signé le 11 novembre 2013 par la communauté de communes du pays de Courpière avec la société gets taxi chargée d'assurer la mise en œuvre du transport à la demande sur son territoire pour la période du 1<sup>er</sup> Avril 2014 au 31 mars 2017.

**Vu** la délibération du 7 décembre 2016 prise par la communauté de communes du Pays de Courpière avec la société gets taxi afin d'étendre la durée de ce marché par avenant jusqu'au 31 décembre 2017 afin d'assurer la continuité du service public de ce service.

**Considérant** que les tarifs n'ont pas fait l'objet d'une révision depuis la signature du marché.

Le Président propose d'augmenter ces tarifs comme suit:

- Tarif jour : 0.85 €/km au lieu de 0.82 €/km

- Tarif nuit : 1.29 €/km au lieu de 1.23 €/km

Les autres articles de l'avenant restent inchangés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** l'avenant n°2 au marché de Transport à la Demande entre la communauté de communes Thiers Dore et Montagne et la société gets taxi.

**Fixe** la rémunération de la société gets taxi à 0.85 €/km le jour et à 1.29 €/km la nuit.

**Autorise** le Président à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS :	57 =	49 Conseillers Présents	+	8 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	57 =	Pour : 57		Contre : 0		
Abstention :	0					

*Pour ampliation certifiée conforme,*  
Le Président,



Tony BERNARD